

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 27 avril 2026 -

Présidence de Monsieur Olivier RIOULT, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

26/003/

DGA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Approbation de subventions et conventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous.

2026-566-DGAPM-DJ

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Ce rapport porte sur la pérennisation du dispositif Vacances pour tous de la Ville de Marseille pour l'exercice 2026.

La Ville de Marseille, dans une politique volontariste et de justice sociale, porte une ambition en terme de solutions de départ en vacances pour les enfants accompagnés par les équipements sociaux.

L'année 2026 est marquée par l'arrêt du dispositif « Colos Apprenantes » du ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Pour autant, la Ville de Marseille maintient son dispositif « Vacances pour tous » doté d'un budget de 750 000 Euros (sept cent cinquante mille Euros). De plus, la Ville sollicite une subvention, au taux le plus élevé possible, auprès des différents services de l'Etat et se réserve la possibilité de solliciter, le cas échéant, d'autres partenariats pour proposer le plus de places de séjours possibles sur l'exercice 2026.

Afin de pouvoir cibler un maximum de bénéficiaires, la Ville de Marseille a également choisi de s'engager auprès des partenaires qui collaborent avec la CAF, par l'intermédiaire du service VACAF (Aide aux Vacances Enfants). La Ville de Marseille déduira ainsi le montant AVE et Pass'colo de sa participation à l'aide au départ.

Les séjours sont déclarés en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) au sens du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), disposant d'un label délivré par l'IA-DASEN et accueillant les enfants de 3 à 17 ans. L'action est prévue durant les vacances d'été 2026 pour des séjours de cinq jours et quatre nuits s'inscrivant dans un projet pédagogique défini en amont. Le coût pour les familles est fixé selon le quotient familial, avec un plafond de 10 Euros (dix Euros) par jour.

Les conventions conclues avec chaque association bénéficiaire précisent le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille. Chaque association perçoit un total de 450€ par départ. Un premier versement de 250 Euros (deux cent cinquante Euros) par départ interviendra à la signature de la convention. Les associations ayant perçu un premier acompte délibéré au conseil municipal de décembre 2025 percevront la différence jusqu'à 250 Euros (deux cent cinquante Euros) par départ. Le solde sera versé après la fin des séjours, à réception des documents justificatifs. Le montant total proposé à l'adoption du conseil municipal correspond à la somme des subventions à verser pour les départs prévus pour l'été 2026, après déduction des acomptes déjà versés lors du conseil municipal du 18 décembre 2025.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DÉLIBÉRATION N°25/784/AGE DU 18 DÉCEMBRE 2025
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Sont attribuées, selon le tableau ci-dessous, des subventions à des associations de notre secteur qui conduisent un ou des projets de séjours de vacances :

N° tiers	Bénéficiaires	N° de dossier	Subvention Été 2026 en Euros (1)	Montant 1er versement en Euros (2)	Montant Acompte CM Déc 25 en Euros (3)	Solde 1er versement en Euros (2-3)
11577	Association Familiale d'Animation du Centre Social Bois Lemaître 37, avenue Roger Salzmänn 13012 Marseille	14133	12 150	6 750	3 780	2 970
11591	Centre social Les Escourtines 15, traverse de la Solitude, 13011 Marseille	14040	6 300	3 500	2 700	800
172473	Centre social Les Lierres 42, avenue du 24 avril 1915 13012 Marseille	14267	6 300	3500	1 890	1 610

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant est autorisé à solliciter auprès de l'État, comme de la CAF, une subvention la plus élevée possible dans le cadre du dispositif « Vacances pour tous », pour l'exercice 2026.

ARTICLE 3 Sont approuvés les avenants ci-annexés conclus avec les associations de notre secteur inscrites dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant est autorisé à signer lesdits avenants ainsi que tout acte ou document afférent à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5

La dépense (subvention totale : 748 800 Euros - acomptes déjà versés : 306 450 Euros), d'un montant de 442 350 Euros (quatre cent quarante-deux mille trois cent cinquante Euros), sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2026 Article 65748.23 - Sous chapitre 338 - Service 05032 - Action 11012 412.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Olivier RIOULT**